

Délibération **2023 CS 04** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Postes eau et rivières – Demande de financement

L'an deux mille vingt-trois le 7 février, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 1^{er} février 2023, se sont réunis à l'espace socio-culturel de Rustrel, sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 70 votants :
- 43 membres titulaires présents,
- 3 membres suppléants présents,
- 24 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Pierrette FRIMAS, Monique CHABAUD, Béatrice GRELET, Solange FOUVET, Geneviève MOREL-HAMOT, Valérie PEISSON, Catherine NOLLET, Michèle MALIVEL, Anne-Marie LOISON, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Dominique PESSEMESE-HODOWICZ, Viviane DARGERIE, Marion MAGNAN, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISE, Sébastien TROUSSE, Alessandro POZZO, Michel BESTAGNO, Grigori GERMAIN, Thierry GARCIN, Bernard LABBAYE, Sylvain D'APUZZO, Bernard BRIFFAULT, Fabien GERVAIS-BRIAND, Michel GASQUET, François DUPOUX, Gilles LANDRIEU, Paul COPETE, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Richard ROUZET, Roland GIRAUD, Jean-Claude OBER, Jean AILLAUD, Frédéric SACCO, Christian CHIAPPELLA

Avait donné pouvoir :

Madame

Laurence LE ROY à Madame Gaëlle LETTERON
Sabrina CAIRE à Monsieur Gilles LANDRIEU
Arlette LEROY à Madame Monique CHABAUD
Mireille SUEUR à Monsieur Sébastien TROUSSE
Yolande PRIMO à Madame Monique CHABAUD
Béatrice TERRASSON à Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND
Laurie SARDELLA à Madame Marion MAGNAN
Suzanne BOUCHET à Madame Dominique SANTONI
Solange PONCHON à Monsieur Jean AILLAUD
Catherine SERRA à Monsieur Frédéric SACCO

Monsieur

Roland PETIET à Madame Pierrette FRIMAS
Pascal RAGOT à Madame Béatrice GRELET
Marc DUVAL à Madame Charlotte CARBONNEL
Alain FERETI à Madame Ghislaine PINGUET
Serge VANNEYRE à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Jacques MACHEFER à MADAME Valérie PEISSON
Patrick MERLE à Madame Delphine CRESP
Jean-Pierre GERAULT à Madame Valérie PEISSON
Michel NOUVEAU à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Didier CHAMPOURLIER à Monsieur Roland GIRAUD
Patrice VARAIRE à Monsieur Grigori GERMAIN
Sergio ILOVAISKI-CANO à Madame Viviane DARGERÉ
Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER
Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD

Etaient excusés :

Madame Véronique MILESI, Adeline LE BARON, Valérie BARDISA, Elisabeth JACQUES, Jacqueline BOUYAC, Claire ARAGONES

Monsieur Jean-Luc MIOLA, Romain FERRARI, Jean-François DUBOIS, Grégory BALLIN, Théo FONTAINE, Pierre FISCHER

Etaient absents :

Madame Hélène BLEUZEN, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Valérie DELPECH

Monsieur Philippe ANGELETTI, Thierry RICHARME, Emmanuel LUTHRINGER, Thomas FIASCHI, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENSA, Antoine SCARDAMAGLIA, Kévin ROLANDO, Antoine HEIL, Georges FAUCOUNNEAU, Luc MILLE, Pierre POURCIN, Christophe MADROLLE, Nicolas ISNARD, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD,

Etaient présents sans voix délibérative :

Sylvia STEINLE, Didier GARCIA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;

Vu les conventions signées entre le Parc naturel régional du Luberon et l'Agence de l'eau ;

Considérant les missions d'animation et d'assistance technique aux maîtres d'ouvrage locaux, de définition de projets cohérents à l'échelle des bassins hydrographiques et de mise en œuvre d'actions coordonnées telle que le SAGE et le contrat de rivière ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité des voix exprimées, de :

- **APPROUVER** le programme prévisionnel de travail du service eau et rivière pour l'année 2023 et l'estimation des postes suivante :

	Salaires et charges p
Mission coordonnateur service et animation SAGE Calavon	58 067 €
Mission gestion ressources en eau et économies d'eau	38 675 €
Mission gestion zones humides et animation N2000	52 351 €

- **SOLLICITER** les financements suivants :

Fonctionnement 2023	Sollicités auprès de l'Agence de l'Eau	Autres financements	Autofinancement Parc
Mission coordonnateur service et animation SAGE Calavon	37 744 €	Sans objet	20 323 €
Mission gestion ressources en eau et économies d'eau	16 340 €	9457 € (obtenu cadre AAP)	12 878 €
Mission gestion zones humides et animation N2000	20 417 €	24 294 € (obtenu cadre N2000 – Etat + FEADER)	7 640 €

- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus.

La Présidente

Dominique SANTONI

Pièce jointe : Annexe